



*383, avenue Parkdale, bureau 402
Ottawa (Ontario) K1Y 4R4
Tél. : (613) 729-6668
Télec. : (613) 729-9608
Courriel : casw@casw-acts.ca*

**Pour publication immédiate
Le 10 octobre 2007**

Journée mondiale de la santé mentale

En ce jour du 10 octobre 2007, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) souligne la Journée mondiale de la santé mentale, observée pour la première fois en 1992 par la Fédération mondiale pour la santé mentale.

Il n'existe pas de cause unique aux troubles de santé mentale, et personne n'est immunisé contre le développement d'une telle maladie à un certain moment dans sa vie. Les troubles de santé mentale transcendent toutes les différences culturelles, socio-économiques, entre les sexes, politiques et religieuses. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'échelle de la planète, des « centaines de millions de personnes sont affectées par des troubles d'ordre mental, comportemental, neurologique et toxicologique ». On estime que 154 millions de personnes souffrent de dépression, sans compter les millions d'autres qui souffrent de schizophrénie et de troubles liés à l'usage de l'alcool et des drogues. En outre, l'OMS signale que « 877 000 personnes se suicident chaque année ». Au Canada, selon l'Association canadienne pour la santé mentale, « on estime qu'une personne sur cinq souffrira de maladie mentale à un certain moment de sa vie et qu'en 1998, on a dépensé quelque 14,4 milliards de dollars pour des problèmes liés à la santé mentale au Canada ».

Même si la maladie mentale n'a pas de cause unique, les travailleuses et travailleurs sociaux connaissent bien les déterminants sociaux qui peuvent engendrer des difficultés au chapitre de la santé mentale. Ces déterminants comprennent la perte ou le manque d'emploi, l'absence d'un logement adéquat, la pauvreté, une alimentation médiocre, l'isolement et le manque d'accessibilité à l'éducation. En outre, dans le monde entier, de plus en plus de personnes et de familles souffrent d'une maladie mentale liée à la guerre, à l'émigration et au déplacement.

Puisque de nombreuses personnes marginalisées à qui les travailleurs sociaux fournissent des services ne peuvent souvent pas combler leurs besoins essentiels, il n'est pas étonnant que nous observions des taux élevés de dépression chez ces personnes, spécialement celles qui ont subi un traumatisme. L'Association des psychiatres du Canada estime que, d'ici 2020, les troubles

dépressifs deviendront la deuxième cause en importance de l'ensemble des maladies qui sévissent dans le monde et la principale cause dans les pays développés comme le Canada

Les maladies mentales sont perçues comme de graves tares et sont source de discrimination. Les personnes atteintes de maladie mentale en font l'expérience dans leur milieu de travail, dans leur vie personnelle et dans la société en général. Malheureusement, ces personnes font également l'objet de discrimination dans le système de soins de santé, où elles doivent subir de longues périodes d'attente pour obtenir un traitement d'urgence dans les hôpitaux, alors que d'autres qui souffrent de maux moins critiques sont examinées en premier. Chez certaines personnes, la maladie mentale n'est pas décelable au premier abord.

En cette journée spéciale, l'ACTS constate qu'il est possible que la situation change grâce à la création de la Commission canadienne pour la santé mentale. Cet événement représentera un grand pas en avant, si la Commission atteint ses principaux objectifs, tels que réduire le stigmate qui y est lié, promouvoir l'élaboration d'une stratégie nationale afin de tenir compte des maladies mentales et mettre sur pied un centre d'échange du savoir.

-30-

Pour plus d'information, communiquer avec :
Veronica Marsman, présidente
Téléphone : (613) 729-6668